



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du GARD

Commune d'AUMESSAS

Procès-verbal du Conseil Municipal du 20/03/2026



L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à onze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAL, Maire d'Aumessas.

Présents :

BARRAL Philippe (Maire), ALBARIC Ariane, GAYRAUD Hugues, BRED Isabelle, FAVIER Gilles, LENNUYEUX Elsa, DUARTE Jean-Paul, ANDRÉ Michel, VISEE Mona, VOLOT Gérard.

Absente excusée :

COLLIN Carine (procuration à ALBARIC Ariane).

Secrétaire de séance : VISÉE Mona.

Ordre du jour : Élection du Maire – Création des postes d'adjoints – Élection des Adjoints aux Maire- Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints – Lecture de la charte de l' élu local – Adoption du règlement relatif aux adjoints au maire – délégation du Maire aux Adjoints – délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal – Nomination des représentants de la commune au SIVU (écoles) – Nomination des représentant de la commune au SIVOM du Pays Viganais- désignation des délégués titulaire et suppléants à l'Entente « Cévennes Eau » - Désignation des délégué au Pôle Équilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes (PETR) – Désignation du représentant auprès du CAUE – Désignation représentant au Territoire Énergie (ancien SMEG) – Désignation représentant au réseau des communes forestières – Fixation des modalités de réunion du conseil municipal en téléconférence .

1- Élection du Maire suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Exposé :

- Ouverture de la séance à 11 h 07 par Philippe BARRAL, Maire sortant.
- Proclamation des résultats du scrutin et installation des conseillers municipaux.
- Retrait de Philippe BARRAL et transmission de la présidence au doyen d'âge, Gérard VOLOT.
- Vérification du quorum (10 présents + 1 procuration).
- Candidature unique de Philippe BARRAL.

Décision :

Résultats : 10 voix pour Philippe BARRAL (majorité absolue).

Proclamation : Philippe BARRAL est élu Maire et installé dans ses fonctions.

2 - Création des postes d'adjoints - Fixation du nombre d'adjoints.

- 1) Le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints (max. 30% de l'effectif légal).
- 2) Proposition de création de 3 postes d'adjoints.

Décision :

- ▼ Création de 3 postes d'adjoints (vote à l'unanimité).

3 - Élection des adjoints - Élection des adjoints au scrutin de liste.

Liste unique déposée : ALBARIC Ariane (1ère adjointe), GAYRAUD Hugues (2ème adjoint), BRED Isabelle (3ème adjointe). Respect de la parité.

Décision :

- Résultats : 11 voix pour la liste.
- Proclamation : Élection et installation immédiate des adjoints.

4 - Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

Montants fixés en % de l'indice brut terminal (1027) :

- Maire : 28.1% (1 155,06 €/mois)
- 1ère adjointe : 10.89% (447,64 €/mois)
- 2ème et 3ème adjoints : 7.00% (287,74 €/mois)
- Effet à compter du 21/03/2026.

Adoption à l'unanimité des indemnités et du tableau récapitulatif.

5 - Délégations du Maire aux adjoints - Répartition des délégations.

- ALBARIC Ariane : délégation générale.
- GAYRAUD Hugues : Eau, Assainissement, Agriculture.
- BRED Isabelle : Vie de la Cité, Social, Attractivité.

Adoption à l'unanimité des délégations.

6 - Règlement relatif aux adjoints

Adoption d'un règlement encadrant le rôle des adjoints.

Exposé :

- Obligations : assiduité, implication, loyauté.
- Sanctions : retrait de délégation, fin des fonctions.

Adoption à l'unanimité du règlement.

7 - Délégations consenties au Maire - Délégations de compétences au Maire

- Liste des 14 délégations (marchés publics, assurances, concessions, etc.).

Adoption à l'unanimité des délégations.

8 - Lecture de la charte de l' élu local

- Lecture et remise de la charte de l' élu local.

- Rappel des principes : impartialité, probité, transparence.
- Prise d'acte de la lecture et de la remise de la charte.

9 - Désignation des représentants -Désignation des délégués aux instances intercommunales et associatives.

Décisions :

- SIVU Écoles : ALBARIC Ariane, BARRAL Philippe (titulaires), BRED Isabelle (suppléante).
- SIVOM Pays Viganais : GAYRAUD Hugues, VOLOT Gérard (titulaires), FAVIER Gilles (suppléant).
- Entente Cévennes Eau : BARRAL Philippe (titulaire), GAYRAUD Hugues (suppléant).
- PETR Causses et Cévennes : COLLIN Carine (titulaire), GAYRAUD Hugues (suppléant).
- CAUE Gard : LENNUYEUX Elsa (titulaire), BRED Isabelle (suppléante).
- Territoire Énergie : VOLOT Gérard, BARRAL Philippe (titulaires), ANDRE Michel, LENNUYEUX Elsa (suppléants).
- Communes Forestières : DUARTE Jean-Paul (titulaire), ALBARIC Ariane (suppléante).

10 - Réunions par téléconférence - Modalités de réunion à distance.

- Limitation à 50% des séances, 2 élus max. à distance, exclusion pour les élections et budgets.
- Adoption à l'unanimité des modalités.

Questions diverses : Mr Jean-Paul DUARTE propose au Conseil Municipal d'être le représentant auprès du Parc National des Cévennes.

Accord des élus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 h 55.

Le Maire : Philippe BARRAL

Secrétaire de séance : Mona VISÉE

